

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DE
PA
RT
EM
EN
T

de la commune de MONTREAL DU GERS

GE
RS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 15 février 2016

-----15-----15-----11-----

L'an deux mille seize-----

et le 15 février

Date
de
convoc
ation

09/02/2016

Dat
e
d'af
fich
age
09/02/2016

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Présents : MM. BEZERRA Gérard, CASTAY Jean-Marc, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève, FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, CABANNES Pierre, ANTONIAZZI Jean-Pierre, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane, DESPAX Nelly, PLOQUIN Cécile.

Excusés : Mmes DAL BEN Carine, PEDRO Amandine, M. LANSMANT Sébastien.

Absent : M. LABEYRIE Nicolas

Mme PLOQUIN Cécile a été élue secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

SIVU Elusa Capitale Antique Travaux à Séviac :

Demande fonds de concours à la CCT

Monsieur le Maire rappelle que la couverture de l'aile thermale à Séviac a été réalisée en 2012, et dit que d'autres travaux portés par Elusa Capitale Antique doivent être réalisés prochainement, et consisteront à :

- remplacer la couverture vétuste de la villa de Séviac,
- enlever (déposer), restaurer et reposer 215 m2 de mosaïques et reposer les 175 m2 qui

Séviac. Cela portera la surface des tapis mosaïqués de 450 à 650 m², ce qui en fera une des plus grandes surfaces des villas de l'hexagone. Les mosaïques représentent le trésor de Séviac.

- créer un espace pour accueillir les visiteurs.

La réussite de ce projet ambitieux est d'une importance vitale pour notre territoire.

Le projet de plan de financement a été arrêté le 6 octobre 2015 à la Préfecture du Gers.

Les travaux retenus, honoraires compris s'élèvent à 3 679 897.86 € HT pour un financement arrêté à 3 680 504 € HT.

Le plan de financement annexé montre que l'autofinancement de la commune de Montréal s'élève à 550 000 €.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une aide à la Communauté de Communes de la Ténarèze sous forme d'un fonds de concours.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Accepte la proposition ci-dessus.

Fait à MONTREAL le 15 février 2016.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.